

SEANCE DU 29 JUILLET 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation : 20/07/2009

Date d'affichage

L'an deux mil neuf et le vingt neuf juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, Melle CHABANON Sandra, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, LAROCHE Bruno, DEVISE Bernard

Absent excusé: Mme MOREL Isabelle,

Secrétaire séance: Marcel BIDAUD

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, le compte rendu de la précédente séance est adopté.

REPARATION DES CHAUDIERES

Suite au dernier conseil municipal, le contrat de maintenance des chaudières a été signé et un technicien a fait la vérification. Des travaux sont à prévoir sur les chaudières, notamment sur celle de la mairie (secrétariat + 2 logements) qui tombe régulièrement en panne.

Les devis se chiffrent à 702.55€ TTC pour la chaudière de la mairie, 242.99€ pour l'école du haut, 132.27€ pour le logement de la cure, et 43.81€ pour l'école du bas.

Le Conseil Municipal accepte les devis.

TRAVAUX 2010

Monsieur le Maire propose de rénover l'école du haut, à savoir la charpente, la couverture, la zinguerie, les fenêtres et le chauffage.

Un diagnostic énergétique a été fait, le bâtiment est classé F. Afin de réduire la consommation énergétique, il convient de remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage, et d'installer un nouveau système de chauffage (aérothermie) tout en conservant l'ancien système (chaudière gaz) en complément. Une demande de subvention (PIIC) auprès du Conseil Général va être faite, La DGE sera également demandée.

Le Conseil Municipal après délibération

- accepte les travaux,
- se prononce favorablement sur la dépense globale dont le coût des devis s'élève à : 45 173 HT
- prend connaissance de la possibilité de financement du projet au titre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal
- décide de financer l'opération comme suit :

Coût total TTC : 53 824,16 €

Subvention PIIC : 16 241.36€ (30,17%)

Fonds propres : 37 582,80€

- dit que la dépense ainsi créée fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2010.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la décision du Conseil Général de Saône et Loire, en date du 9 avril 2009, de créer entre le Département, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une Agence technique départementale d'assistance au service des communes et de leurs groupements.

Comme le prévoit l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, cette agence créée sous forme d'établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance technique, juridique, ou financière sur leur demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de la création d'une telle structure, décide

- de participer à la création de l'Agence technique départementale et d'y adhérer
- de désigner Jean Pierre BONIN comme son représentant à l'Agence et de lui donner tout pouvoir dans ce mandat
- d'approuver le versement, à compter de 2010, d'une contribution dont le montant sera fixé par les représentants des collectivités adhérentes lors de sa première réunion en 2009.

SPANC

Bernard Devise fait un compte rendu de la réunion publique du SPANC qui a eu lieu à Chassigny. La réunion publique à Mussy sous Dun est prévue le 20 octobre 2009 à 20h

CAE

Le Maire signale que pour la prochaine rentrée scolaire 2009-2010 il y a lieu de procéder au recrutement d'une personne pour aider à l'école et à la garderie. En effet le contrat de Mme LAMBOEUF Florence se termine le 26 Août 2009. Plusieurs candidatures ont été reçues, Monsieur le Maire présente les candidatures de Mme MOREL Céline et de Mme LEMAIN Monique qui rentrent dans les conditions pour un emploi aidé en CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le recrutement de Madame MOREL Céline en contrat CAE de 6 mois à partir du 1^{er} septembre 2009.

ECOLE

Sandra Chabanon présente un compte rendu du Conseil d'école du 23 juin 2009. L'effectif pour la rentrée 2009-2010 est de 12 élèves à l'école du haut et 16 à l'école du bas. D'ici 2 ans, 14 élèves vont partir au collège, le renouvellement des effectifs s'annonce difficile. Melle Galas Magali quitte Mussy et elle sera remplacée par Mme Simond Nathalie. Il a été demandé que la commune installe un disjoncteur et une étagère, vérifie le grillage et que la porte du cabanon soit remise en place.

TARIF DE LA VAISSELLE CASSEE A LA SALLE DES FÊTES

La vaisselle cassée ou manquante sera désormais facturée comme suit :

Pot à eau : 3€	Corbeille à pain : 2€
Fourchette, cuillère ou couteau : 1€	Saladier ou plat arcopal : 5€
Tasse : 1€	Verre : 1€
Assiette : 2€	Plat inox : 15€
Ravier : 1€	Chaise : 20€

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « TECHNIQUE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHAUFFAILLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service technique de la Communauté de Communes peut être mis à disposition moyennant le remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service technique.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De faire appel au service technique de la Communauté de Communes pour certaines tâches.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « technique » de la Communauté de communes du canton de Chauffailles.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers que Monsieur Eric TRONCY, agent d'entretien sur la commune a dû faire renouveler son permis poids lourds, et de ce fait passer une visite médicale. Après délibération, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût de cette visite du fait que le permis poids lourds est nécessaire à Monsieur TRONCY pour son travail sur la commune. La somme de 26€ avancée par ce dernier lui sera donc remboursée.

FOURRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de la Commune de AMANZE à compter du 1^{er} janvier 2009, et de l'adhésion des Communes de MAILLY et de CHASSENARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le retrait de la Commune de AMANZE et l'adhésion des Communes de MAILLY et de CHASSENARD au Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge-Fourrière.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement : Les associations Arc-en-Ciel, L'Entraide, La Ligue contre le Cancer, l'ARPAGH, le CCMB, France Adot 71 et Les Veuves Civiles remercient la commune pour ses subventions ; La Mairie de Coublanc pour le prêt du girobroyeur
- Bulletin municipal : la commission se réunira le 3 septembre à 18h00.
- Location : remerciement pour les coups de main donnés à l'employé par les membres du conseil pour la rénovation du logement de la Cure.
- Fleurissement : le jury départemental est venu le jeudi 23 juillet. Mme Sambardier propose pour l'année prochaine d'essayer de constituer un groupe de bénévoles pour l'arrosage et l'entretien des fleurs. Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui sont venus arroser et tailler pendant l'arrêt de l'employé communal.

- Internet : Jean Pierre Chataigner signale des problèmes de connexion à internet
- Office de Tourisme : Sandra Chabanon fait un compte rendu de la dernière réunion, le projet du « Petit Canada » avance.
- Monsieur le Maire lit un courrier du Conseil Général informant de la baisse de certaines aides du Conseil Général (cantine, transport piscine et classe de neige,...).